

ANOUX INFOS



N°37 - 2ème semestre 2018

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE TRES UTILES

- . APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112
- . POMPIERS : 18
- . SAMU : 15
- . CENTRE ANTI-POISONS de NANCY : 03 83 22 50 50
- . GENDARMERIE de TRIEUX : 17 ou 03 82 20 40 02
- . RENSEIGNEMENTS : 118 218
- . MAIRIE d'ANOUX : 03 82 21 33 06
- . MAIRIE de BRIEY : 03 82 47 16 00
- . CENTRE des IMPOTS de BRIEY : 03 82 47 12 12
- . TRESORERIE de BRIEY : 03 82 46 13 80
- . SIRTOM de JARNY : 03 82 20 22 00
- . CRW (Contrat Rivière Woigot) : 03 82 21 22 12

MEDECINS

- Dr MONCHOT Sylvain MANCIEULLES : 03 82 21 23 19
- Dr DOLLAR WESTRICH Florence TUCQUEGNIEUX : 03 82 21 22 05
- Dr DESJEUNES Sébastien TUCQUEGNIEUX : 03 82 21 22 05
- Dr BRAUN Christian BRIEY : 03 82 46 02 22
- Dr SAVERNA Eric BRIEY : 03 82 46 13 54
- Dr BIGNOLAS Eric BRIEY : 03 82 20 90 95
- Dr BIGNOLAS Delphine BRIEY : 03 82 20 90 95
- Dr REINHARDT Patrick BRIEY : 03 82 20 90 95
- Dr WACH Patrick BRIEY : 03 82 20 90 95
- Dr CORDIN Patrick TRIEUX : 03 82 20 41 75
- Dr NIEDZIELA Delphine TRIEUX : 03 82 20 42 62

Depuis la mise en place du distributeur de sachets (ramasse crottes), nous constatons que les abords de la mairie et de sa place sont désormais plus propres.

Ne relâchez pas vos efforts pour le plaisir de tous

TROTTOIR



PAS

CROTTOIR

MON MAÎTRE



RAMASSE

Pour info : des sachets « ramasse crottes » sont disponibles en mairie et le distributeur de sachets est installé à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique.



Après plusieurs plaintes, nous rappelons aux propriétaires de chiens, que des efforts doivent être également faits pour :

- **Faire cesser les aboiements intempestifs,**
- **Ne pas les laisser divaguer,**
- **Les tenir en laisse lors de leurs promenades.**

La mairie vous rappelle plusieurs choses importantes ...

Carte d'identité et passeport :

La mairie d'Anoux ne s'occupe plus des formalités pour vos cartes d'identité et vos passeports.

Vous devez prendre rendez-vous dans les mairies avoisinantes (Briey, Jarny, Homécourt).

Il est important de s'y prendre à l'avance car le délai d'attente d'un rendez-vous est long et qu'ensuite il faut compter au moins trois semaines pour récupérer son passeport ou sa carte d'identité.

Piles usagées :



Il est strictement interdit de jeter les piles avec les déchets ménagers.

Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

INFOS COMMUNALES DIVERSES

CONTENEURS

A la demande d'un habitant, quatre conteneurs sont mis à disposition des riverains du secteur des platanes. Il s'agit d'une expérience pour permettre aux gens qui le souhaitent de ramasser les feuilles et de les déposer dans ces poubelles.

ETAT CIVIL

Au deuxième semestre 2018, pas de décès ni de mariage. Par contre, on note une naissance le petit Keyran KOSTRZEWA né le 21 juillet 2018, félicitations aux parents et vœux de prospérité au bébé.

CCAS

Des aides aux études supérieures, pour l'obtention du permis de conduire et du BAFA ont été octroyées aux jeunes de la commune, ainsi que des aides « bons de chauffage » pour nos anciens (d'après revenus).

CONCOURS PHOTOS 2018

23 photos ont été recueillies (18 pour les plus de 18 ans et 5 pour les moins de 18 ans). Le thème cette année portait sur *l'environnement, la forêt, les ruisseaux et les champs*. Un grand merci à tous les participants.

DECONNEXION DES FOSSES SEPTIQUES

A ce jour, 15 foyers ont sollicité ou réalisé la déconnexion de leur fosse septique. Pour rappel, une demande doit être adressée au syndicat d'assainissement qui gère la station d'épuration. A compter de la mise en service de la STEP les foyers ont 2 ans pour réaliser ces travaux.

URBANISME

RAPPEL : L'ensemble des travaux qui relève d'un permis de construire, de démolir, d'une déclaration préalable de travaux ou d'une simple autorisation de la mairie doivent faire l'objet d'une demande auprès de la mairie.

ECHAFAUDAGE

La pose d'un échafaudage donnant sur une voie publique doit faire l'objet d'une déclaration en mairie pour accord surtout quand celui-ci est posé sur le domaine public. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire serait engagée en cas de manquement.

SECHERESSE

La commune a déposé auprès de la préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse. Les demandes doivent être déposées en mairie pour le 31 / 12 / 2018

LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Le gouvernement a mis en place une réforme concernant la gestion des listes électorales, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Tous les électeurs ont été inscrits sur un fichier national. De nombreuses erreurs ont été recensées dans l'état civil, la date ou lieu de naissance des votants.

La commune a convoqué les personnes pour lesquelles ces erreurs ont été recensées mais il se peut que quelques-unes subsistent.

Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale courant mars en vue des élections européennes. Chaque citoyen aura un numéro identifiant national à la place de son numéro d'électeur de la commune.

Si vous constatez des divergences sur cette nouvelle carte, n'hésitez pas à en informer la secrétaire de mairie qui se chargera de les faire rectifier par l'INSEE.

L'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous informe

Vous êtes anciens combattants et avez séjourné en Algérie durant plus de 120 jours au cours de la période du 30 /10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :

- A la carte du combattant , au port de la croix du combattant, à la retraite du combattant, à la 1 / 2 part fiscale, à l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés)

Contacter l'ONACVG de Meurthe et Moselle

67 rue Emile BERTIN 54 052 NANCY Cedex Tél : 03 83 67 82 86



11 novembre 2018

Dépôt de gerbe aux monuments aux morts

EOLIENNES



Courant novembre, dans le cadre du programme d'entretien du Parc Eolien, l'entreprise gestionnaire a procédé au changement des roulements des pales d'une éolienne.



Les ouvriers d'ENGIE GREEN en pleine action de démontage du roulement



Un roulement de plus de 2m de diamètre !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018



Remise des diplômes

La municipalité a organisé comme chaque année le Concours des Maisons Fleuries.

Les habitations les mieux fleuries ont été notées par un jury (composé de membres du conseil municipal et des gagnants de l'année dernière).

Les récompensés sont :

- 1^{er} : Mr et Mme Claude BRIOT
- 2^{ème} : Mr et Mme Pierre SCHMITT
- 3^{ème} : Ex-aequo : Mr et Mme Joseph KWOKA / Mr et Mme Christophe BOURHOVEN / Mr et Mme Philippe PEZZETTA
- 4^{ème} : Mr et Mme Gilbert VATRINET
- 5^{ème} : Mr et Mme Daniel KORZINSKI

Repas des anciens

Du 04 novembre 2018



Le maire entouré de la doyenne et du doyen de cette journée



*Mimi PECCI entourée de toute son équipe
nous ont concocté comme toujours un savoureux repas*



Gino CONTIN est toujours présent

CONCOURS PHOTOS 2018

Résultats pour les personnes de - de 18 ans

1^{er} prix : Romain ANDRE



2^{ème} prix : Arthur BLANCHET



3^{ème} prix : Lison BAUSCH



CONCOURS PHOTOS 2018

Résultats pour les personnes de + de 18 ans

1^{er} prix : Marie DI BENEDETTO



2^{ème} prix : Sandrine VOLCKER



3^{ème} prix : Gérard BONANSEA



TRAVAUX EGLISE FONDATION DU PATRIMOINE

Des travaux importants ont été réalisés cette année à l'église St Paulin. L'ensemble des gouttières et zingueries ont été remises à neuf, la toiture a été démoussée, elle a fait l'objet d'un traitement.

Une intervention sur le clocher était également nécessaire pour réparer et contrôler le revêtement en cuivre du clocher.

Un grand merci à l'ensemble des donateurs qui ont répondu à la souscription lancée en accord avec la Fondation du Patrimoine, au total, elle a rapporté 2162 euros dont 1000 euros versés par le FEP ANOUX.

A noter également, l'aide exceptionnelle de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 2000 euros.



Le mercredi 12 décembre, la commune a invité Monsieur VICQ Michel délégué départemental pour remercier la Fondation du Patrimoine de son soutien. A cette occasion, la Fondation a remis une plaque.



Montant des travaux : 10 476,30

DETR (état) 4 190,52

Souscription 2 162,00

Fondation du

Patrimoine 2 000,00

Commune 2 123,78

Un week-end scout à Anoux !

Le 1 et 2 décembre 2018, les Louveteaux et Jeannettes (lès enfants ayant entre 8 et 11 ans) du groupe scout St-Martin de Conflans-Jarny sont venus camper à Anoux !



A la demande des lutins de Noël, ils ont décoré les 24 sapins de Noël du village en une après-midi !



Vous nous avez peut-être vus dans le village le samedi après-midi avec nos gilets fluorescents...



Quand la pluie est tombée trop fortement, nous nous sommes réfugiés au sec et les enfants ont pu jouer à des jeux de société venant de l'ancienne école.



Le week-end a beaucoup plu aux enfants et ils ne demandent qu'à recommencer !

Nous remercions M. Berg pour l'accueil et le prêt de la salle, M. Di Benedetto pour la collaboration et la proposition d'activité ainsi que tous les jeunes du village qui nous ont prêté main forte ! De futurs scouts en devenir peut-être ?

A une prochaine fois !

La maîtrise Louveteaux-Jeannettes

REHABILITATION DE L'ECOLE EN LOGEMENTS

Notice de présentation

La commune d'Anoux a vu son école fermée par l'administration en septembre 2017. Le bâtiment étant devenu vacant, le Conseil Municipal après avoir exploré l'ensemble des pistes à savoir : vente du bâtiment, aménagement des locaux pour des associations, locaux complémentaires pour la mairie etc... a retenu la proposition de création d'appartements.

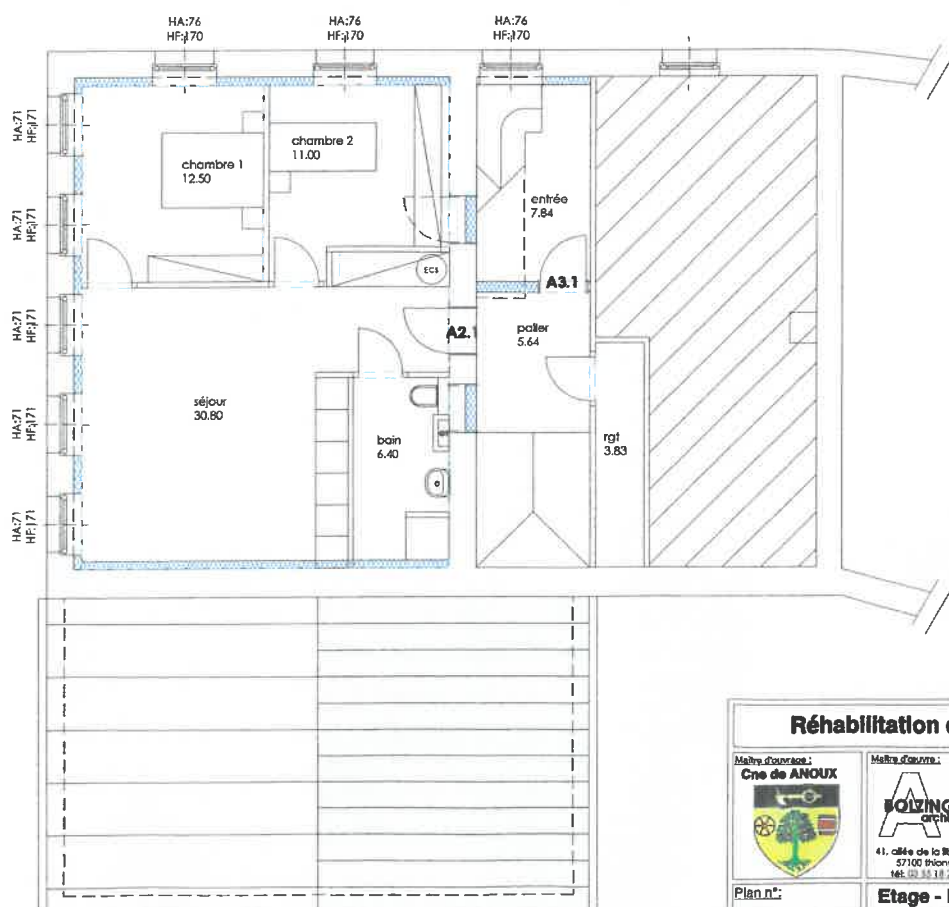
Par cette opération, le Conseil Municipal entend pallier à un manque manifeste dans notre secteur du parc de location et répondre à une demande locale de logements à louer aux particuliers.

Nous souhaitons également, face à la baisse des dotations de l'état créer à terme une recette significative pour le budget de la commune.

Les appartements du rez de chaussée répondront à la législation PMR.

Du point de vue énergie, l'objectif est d'aller vers un bâtiment basse consommation.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 522 241 euros HT. Plusieurs demandes de subventions sont déposées auprès des structures tel que l'état, la région, le département...



Réhabilitation de l' école en logements			
Maitre d'ouvrage: Cne de ANOUX	Maitre d'œuvre: VOIZINGER architecte	Bureau d'étude Bâties: Bîcome	
	41, allée de la Libération 57100 Thionville tél. 03 84 23 41 41	1A Av Gabriel Lippmann 57100 YUTZ t: 03 84 23 63 39	
Plan n°:	Etagé - Etat purgé		
Code: LEA	Stade: ESQ	Echelle:	Date: Août 2018

Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit à des tiers sans notre autorisation



Réhabilitation de l'école en logements

Summary of Study Notes:



BOLZINGER
architects

41. c36e de la libération
57100 Hildornville
14010 54 18 24 46

Plan n°:

Code:

ESO **Escuela:**

1400

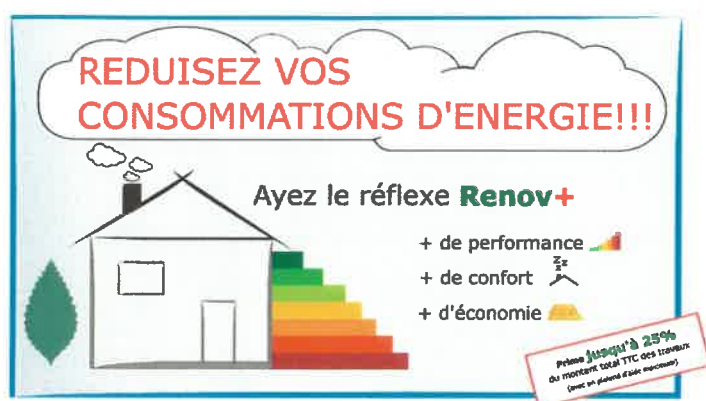
notre propriété et ne peut être reproduit à des fins sans notre autorisation



Un Territoire carrefour, un Pays de projets

Plateforme Renov +

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat



→ Accompagnement & conseils
pour la rénovation énergétique de l'habitat

Le Pays du bassin de Briey vous propose un service gratuit qui a pour but de simplifier vos démarches de rénovation énergétique de votre habitat.

Désormais, la plateforme Renov + sera votre seule porte d'entrée, elle se chargera de vous informer et de vous accompagner en proposant :

- Une information sur les aides financières pour la réalisation des travaux ;
- Un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de rénovation ;
- Une mise en relation avec les organismes spécialisés (CAUE, ADIL, CAL, ABF, etc...)



Un conseiller sera à votre écoute pour vous aider dans vos choix liés à la performance énergétique de votre logement, impactant ainsi directement sur votre facture d'énergie et sur l'environnement.

La plateforme de rénovation énergétique est à destination des particuliers résidant sur le territoire du bassin de Briey: Jarny, Joeuf, Briey, Homécourt, Auboué, Audun-le-roman, Piennes, Landres, Joudreville, etc...



Pour plus d'information, appelez le

06 35 82 79 39

(n° direct conseiller Renov+)

03 82 22 94 90

(secrétariat)

La plateforme Renov+ a été créée avec l'aide de l'ADEME et de la Région Grand Est. Elle a également bénéficié du soutien de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences et de la Communauté de Communes du Pays audunois et du Bassin de Landres.

Mots clefs : rénovation énergétique Lorraine, réduction consommation d'énergie, travaux d'isolation, subvention financière travaux

Association du Pays du bassin de Briey

15 rue du Temple

54150 Briey

03 82 22 94 90

ORNE LORRAINE CONFLUENCES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAVALEMENTS DE FACADES

Depuis quelques mois la communauté de communes a mis en place une aide aux ravalements de façades. Cette démarche a pour vocation de rénover ou réhabiliter l'habitat ancien. Son règlement concerne les habitations construites avant 1965. L'aide est de 25 % du montant des travaux avec un plafond de 1 500 euros.

La communauté de communes n'appliquera cette politique que sur les axes prioritaires définis par le conseil communautaire, pour notre commune, seule la rue Pasteur et la rue Henri Sourin sont concernées. Toutefois le conseil municipal a décidé d'étendre ce dispositif aux autres rues de notre commune dans le cadre de son budget.

OPAH

Une OPAH c'est quoi ?

Le but de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est de favoriser la rénovation et la mise aux normes de confort du parc de logements privés. C'est une procédure d'intervention sur l'habitat ancien qui associe l'intercommunalité, l'Etat, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et mobilise pour 3 ans, des financements, destinés aux propriétaires réalisant des travaux d'amélioration, aussi bien sur le logement qu'ils occupent, que sur leur patrimoine locatif.

Certaines aides sont sous conditions de revenus (propriétaires occupants), d'autres sont liées à des travaux conséquents d'amélioration (logements locatifs) et toutes ne concernent que les logements construits depuis plus de 15 ans, mais l'OPAH constitue une excellente réponse à plusieurs problématiques telles que la précarité énergétique, le mal-logement et l'autonomie des personnes âgées dans leur logement.

LES AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

L'aide de l'ANAH est accordée sous conditions de revenus, selon la composition familiale (à titre d'exemple, une famille ayant trois enfants à charge ne doit pas dépasser 4 000 € de revenu mensuel)

Type de travaux subventionnables :

Travaux d'économies d'énergie : remplacement de menuiseries (portes, fenêtres), création de chauffage central ou remplacement de chaudière, isolation murs, planchers, combles,

adaptation au handicap (travaux de maintien à domicile) : douche, monte escaliers, rampe ou garde- corps, domotique, réhabilitation lourde de logement très dégradé

Taux de l'aide : 45 % ou 60 % du coût HT des travaux selon le niveau de ressources du ménage

LES AIDES AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS

L'ANAH octroie des subventions aux propriétaires privés, sans conditions de ressources, pour réaliser des travaux d'amélioration sur le patrimoine destiné à la location. Les logements financés doivent être loués à titre de résidence principale, pendant 9 ans avec un loyer plafonné.

Type de travaux subventionnables : réhabilitation lourde de logement très dégradé, amélioration énergétique de l'habitat

Taux de l'aide : 35 ou 45 % du montant HT des travaux selon l'état du logement

COMMENT CONTACTER LE CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT

Pour toutes informations sur les aides auxquelles vous pourriez prétendre, le CAL assure un accueil téléphonique (03 -83-30-80-60 tous les après-midis ou par mail cal@cal54.org), ainsi que des permanences sans rendez- vous chaque mercredi sur le territoire

		
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)		
Les permanences d'information sur le territoire		
Décembre 2018		
Mercredi 5	HEMOCOURT (éco-appartement rue M. Thoraz) AUBOUÉ (siège OLC)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 12	VAL DE BRIEY (mairie de BRIEY) JARNY (antenne OLC - Espace G. Schwarz)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 19	JOEUF (mairie) AUBOUÉ (siège OLC)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Janvier 2019		
Mercredi 9	VAL DE BRIEY (mairie de BRIEY) JARNY (antenne OLC - Espace G. Schwarz)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 16	JOEUF (mairie) AUBOUÉ (siège OLC)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 23	JARNY (antenne OLC - Espace G. Schwarz)	13h30 - 15h30
Février 2019		
Mercredi 6	HEMOCOURT (éco-appartement rue M. Thoraz) AUBOUÉ (siège OLC)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 13	VAL DE BRIEY (mairie de BRIEY) JARNY (antenne OLC - Espace G. Schwarz)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 20	JOEUF (mairie) AUBOUÉ (siège OLC)	10h00 - 12h00 13h30 - 15h30
Mercredi 27	JARNY (antenne OLC - Espace G. Schwarz)	13h30 - 15h30
Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-et-Moselle - 12, rue de la Monnaie - B.P. 60315 - 54006 NANCY Cedex ☎ 03.83.30.80.60 📠 03.83.30.80.61 ✉ cal@cal54.org		

En feuilletant les archives...

Naissance du Duc de BORDEAUX* (1), petit fils de CHARLES X.

Délibération du 15.10.1820 :

Le Conseil vote une somme à consacrer en fête et réjouissance publique à l'occasion de la naissance du Duc de BORDEAUX.

Le Conseil partageant l'allégresse de cet heureux événement et voulant concourir à la joie publique propose :

Arrêtés :

1°) Qu'il sera fait des décharges de « Boêtes* » (2) aux heures de midi ainsi qu'au coucher du soleil et que pendant cet intervalle la cloche sera sonnée en volée.

2°) Qu'il sera distribué 2 litres de vin par ménage.

3°) Que le soir il y aura un feu de joie.

4°) Enfin que la journée se terminera par des danses publiques, ou il sera mis à la disposition des jeunes gens 20 litres de vin dont 1/3 pour Mancieulles. Les fonds nécessaires à cet effet seront prélevés sur l'excédent budgétaire.

* (1) Henri de BOURBON, Duc de BORDEAUX né à Paris en 1820, mort à Frohsdorf (Autriche) en 1883. Dernier représentant de la branche aînée des BOURBON, petit fils de Charles X.

* (2) Boêtes : Petit canon pour tirer à blanc faisant beaucoup de bruit et beaucoup de fumée.

En février 1816, le Conseil Municipal d'Anoux se réunissait :

En cette année 1816, notre pays était occupé par les Prussiens, Autrichiens, Anglais et Russes alertés par le retour de NAPOLEON 1^{er} de l'île d'ELBE.

Les cantons de BRIEY et de CONFLANS étaient occupés par les Russes et eurent beaucoup à souffrir des injustices de leurs occupants

et à supporter de nombreuses réquisitions. Il en résulta à Briey et dans toute la contrée la famine de 1816/1817.

Les occupants Russes, après avoir par tous les moyens créés des impôts, exigèrent 23 000 francs de l'arrondissement de Briey qui après retards et menaces finit par verser d'abord 11 000 francs. Le Conseil Municipal de Briey emprunta le reste des fonds réclamés soit 12 000 francs.

Les communes du canton de Briey qui n'avaient pas acquitté leur quote-part se trouvèrent débitrices de cette ville.

Il en résulta de longues discussions au sujet du remboursement, d'où la délibération du Conseil Municipal d'Anoux du 21 février 1816.

Délibération du 21 février 1816 :

Moyen de créer des ressources suffisantes pour couvrir les dépenses de réquisitions et demandes qui lui ont été faites tant par les villes en état de siège, que par les troupes occupantes. La somme s'élève à 2 655 francs et 16 centimes. Considérant que pendant 4 mois consécutifs, la mairie d'Anoux a eu de la cavalerie à loger, que l'habitant épuisé n'est point dans le cas de pouvoir être atteint par un rôle particulier pour venir au secours de ladite dette, propose :

1. Délivrance d'une double coupe affouagère évaluée à 1 500 francs.
2. L'exploitation d'une partie du « bois juré » (quart en réserve) d'une contenance de 2ha50, dégradé pendant la révolution, valeur 1 500 francs.
3. La délivrance de 200 pieds d'arbres parmi les plus dépérissant à prendre aux contours des bois de la commune.
4. La moitié du quart en réserve âgé de 38 à 40 ans absolument dépérissant (la commune réservant l'autre moitié dont elle sollicite aussi la vente pour le rétablissement de ses ponts, fontaines et clocher de l'église).

En feuilletant les archives...

● inauguration à anoux

Un terrain de sports et un lotissement portent le nom de Henri Sourin

M. Gérard Schmitt, entouré de son conseil municipal, de personnalités du département, d'une grande partie de la population, de Mme Sourin épouse de l'ancien directeur d'école (1946-1958) a inauguré le terrain des sports et le lotissement.

C'est sous une pluie battante que cette cérémonie s'est déroulée: les participants ayant en mémoire l'inlassable dévouement et l'excellent travail effectué par ce directeur d'école pour donner à la localité une animation sportive et culturelle qui fut un modèle du genre dans le bassin de Briey et le département.

«Henri Sourin, aujourd'hui, donne son nom à ces deux belles réalisations. C'est une juste reconnaissance et récompense pour cet homme, aujourd'hui décédé et qui, sa vie durant, s'efforça de donner de son bien pour amener la jeunesse et la population à participer à des activités divertissantes et sportives. Il aura transformé un village, il l'aura animé et personne ne l'oubliera».

M. Gérard Schmitt, a souligné la

détermination de cet homme au grand cœur:

«Secrétaire de mairie, directeur d'école, il œuvrait pour le bien de tous et son exceptionnelle compréhension lui permit de cumuler plusieurs tâches, qu'il assumait toujours avec le même enthousiasme. Ses rapports avec la population, l'administration, etc. furent toujours très appréciés. Au sein de la localité, la création du journal: «L'Eveil scolaire», la maquette du village réalisée en travail manuel, le sport scolaire avec la culture physique, le sport d'équipe avec le ping-pong, le basket, ont été des œuvres particulièrement appréciées et suivies.

M. Sourin, déjà accaparé par de nombreuses responsabilités, fut également conseiller municipal et correspondant du journal, tâches qu'il assumait avec beaucoup de cœur et un grand dévouement».

Mme Vve Sourin prononça ensuite une courte allocution, adressant tous ses remerciements au maire, à son conseil municipal, et à la population qui s'étaient associés pour cette inauguration exceptionnelle.



Les réalisations

Lotissement Henri-Sourin:

L'étude des équipements a été effectuée en 1973. Les équipements collectifs ont été terminés en 1976. Quatre constructions libres sont réalisées sur cette parcelle, trois actuellement sont habitées. Ce lotisse-

ment, limité par sa superficie, est considéré sans extension possible.

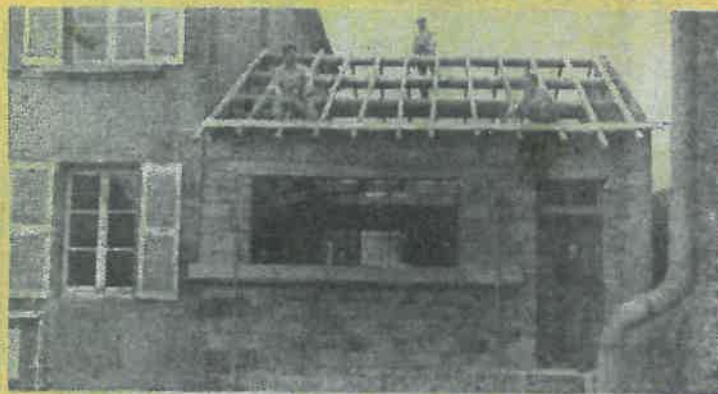
Terrain des sports Henri Sourin: les travaux relatifs à ce terrain de sports ont été réalisés en plusieurs étapes:

- à l'origine, ce terrain a été aménagé par le foyer rural, dont M. Sourin était l'animateur, en 1950.
- En 1953, le terrain de basket prit

l'allure d'un terrain homologué. Sa structure générale a été réalisée par toutes les bonnes volontés d'Anoux avec le concours du service de l'Équipement de Briey.

A l'issue de cette cérémonie inaugurale, les personnalités et la population ont été invitées à un apéritif d'honneur qui fut servi dans une salle d'école.

ANOUX PRÉAU SCOLAIRE



Une nouvelle construction scolaire est en cours de réalisation. Les travaux de maçonnerie et de charpente sont activement menés par l'entreprise Leuyet-Fidanza.

Nouvel horaire

En raison du nouvel itinéraire des cars: Metz, Briey, Longuyon, desservant maintenant Norroy-le-Sec, les Rapides de Lorraine passeront dorénavant à la chapelle d'Anoux à 8 h. 35 et 18 h. 40 dans le sens Metz-Longuyon. A 8 heures 50 et 15 h. 39, dans le sens

Longuyon-Metz. Ces services fonctionnent tous les jours, sauf dimanches et jours fériés.

Les mineurs retraités doivent percevoir leur pension trimestrielle pour le 28 décembre au plus tard.

19 DEC 1951

ANOUX EN FINALE DE PING-PONG



Ces trois élèves: Larwa P., Lis G. et Schmit A., après avoir sorti vainqueurs des quatre écoles de la circonscription de Briey, sont allés représenter le pays haut à Nancy. Là ils se conduisirent encore remarquablement puisqu'après avoir battu Laxou par 3 à 1, ils se classèrent deuxième derrière la brillante équipe de l'Ecole Charlemagne, bien entraînée et habituée aux finales de coupe. Espérons que nos jeunes pongistes réitéreront leurs exploits au cours de la présente année scolaire.

23 OCT 1953

ANOUX

Naturalisation. — Souhaits de bienvenue dans la communauté française, à Marandella Primo, maçon, et Pavret Maria, son épouse, naturalisés par décret du 30 août 1947 (reçu en mairie le 17 octobre 1947).

A cette occasion, un don de 300 fr. vient d'être offert par M. et Mme Marandella au profit de la coopérative scolaire. Pour ce beau geste, nous leur adressons tous nos remerciements.

En feuilletant les archives...

ANOUX

NOCES D'OR EN FAMILLE



C'est entourés de quelques-uns de leurs vingt petits enfants que les époux Loesel-Muller viennent de fêter leurs noces d'or.

10 JANV 1952

LE BASKET A ANOUX



Les équipes de basket d'Anoux qui viennent de battre l'Etoile Sportive des Produits Réfractaires de Longwy. De gauche à droite et de haut en bas : Schmit G., Niedziela J., Stella R., Schmit L., Ciciarelli P., Demaison M., Larwa V., Larwa G., Loesel R., Schmit René, Schmitt Raymond.

N°6

Décès

d'un aviateur
anglais

11 avril 1943

Le onze avril mil neuf cent
quarante trois à deux heures qua-
rante cinq minutes, nous avons
constaté le décès d'aviateur anglais
à quelques heures de SGT ENRIGHT
du 29th Monthly 67, tombé d'un avion
anglais sur le territoire de notre
commune, vers le treizième
mil neuf cent quarante trois à
quinze heures.

[Signature]



Bonne et heureuse année 2019

Conception et réalisation :

André BERG

Pierre SCHMITT

Marielle SUC

Nathalie KOSOW

Léa DI BENEDETTO

*Le journal sera disponible également sur le site de la
commune*